

Laflamme Richard

De: Manon Nobert <Manon.Nobert@ville.sept-iles.qc.ca>
Envoyé: 24 mars 2016 12:01
À: payables@sfppn.com
Cc: Laflamme Richard; Valérie Haince; Serge Gagné
Objet: Facture Fournisseur - Ville de Sept-Îles
Pièces jointes: 16-03-23_TX_Réclamation_détaillée_SFPPN.docx.pdf; 16-03-08_Requête_A_Relevé_de_compte.pdf; 16-03-08_Requête_B_Relevé_de_compte.pdf; Réclamation détaillée Cliffs - Wabush_2016-03-08.pdf; 16-03-08_Requête_A_Factures_Annuelle.pdf; 16-03-08_Requête_A_Factures_Hydromètre.pdf; 16-03-08_Requête_B_Factures_Annuelle.pdf; 16-03-08_Requête_B_Factures_Hydromètre.pdf

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, le détail des sommes qui sont dues à la Ville de Sept-Îles pour les années 2015 et 2016 avec le calcul des intérêts en date du 8 mars 2016 (la « Date de clôture »), accompagné des relevés de comptes et des factures pour les « Requête A – Cliffs » et « Requête B – Wabush ».

Si des informations additionnelles étaient requises, n'hésitez pas à me contacter.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

Manon Nobert, CPA, CA, OMA
Chef comptable & trésorière adjointe

Service des finances - Ville de Sept-Îles

 Tél.: (418) 964-3215 poste 2014

 Fax.: (418) 964-3257

 manon.nobert@ville.sept-iles.qc.ca

www.ville.sept-iles.qc.ca

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut contenir de l'information légalement privilégiée ou confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire ou croyez avoir reçu par erreur ce message, nous vous serions gré d'en aviser l'émetteur et d'en détruire le contenu sans le communiquer à d'autres ou le reproduire.

CONFIDENTIALITY NOTICE

This communication may contain privileged or confidential information. If you are not the intended recipient or received this communication by error, please notify the sender and delete the message without copying or disclosing it.

Laflamme Richard

De: Manon Nobert <Manon.Nobert@ville.sept-iles.qc.ca>
Envoyé: 24 mars 2016 12:39
À: wabush@fticonsulting.com
Cc: Laflamme Richard; Valérie Haince; Serge Gagné
Objet: Facture Fournisseur - Ville de Sept-Îles
Pièces jointes: 16-03-23_TX_Réclamation_détaillée_FTI.docx.pdf; 16-03-08_Requête_A_Relevé_de_compte.pdf; 16-03-08_Requête_B_Relevé_de_compte.pdf; Réclamation détaillée Cliffs - Wabush_2016-03-08.pdf; 16-03-08_Requête_A_Factures_Annuelle.pdf; 16-03-08_Requête_A_Factures_Hydromètre.pdf; 16-03-08_Requête_B_Factures_Annuelle.pdf; 16-03-08_Requête_B_Factures_Hydromètre.pdf

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, le détail des sommes qui sont dues à la Ville de Sept-Îles pour les années 2015 et 2016 avec le calcul des intérêts en date du 8 mars 2016 (la « Date de clôture »), accompagné des relevés de comptes et des factures pour les « Requête A – Cliffs » et « Requête B – Wabush ».

À noter que ces documents sont une mise à jour de la réclamation qui avait déjà été transmise au Contrôleur à l'occasion de la production de la preuve de réclamation du 15 décembre 2015.

Si des informations additionnelles étaient requises, n'hésitez pas à me contacter.

Veillez accepter, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

Manon Nobert, CPA, CA, OMA
Chef comptable & trésorière adjointe

Service des finances - Ville de Sept-Îles

☎ Tél.: (418) 964-3215 poste 2014

☎ Fax.: (418) 964-3257

✉ manon.nobert@ville.sept-iles.qc.ca

www.ville.sept-iles.qc.ca



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut contenir de l'information légalement privilégiée ou confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire ou croyez avoir reçu par erreur ce message, nous vous serions gré d'en aviser l'émetteur et d'en détruire le contenu sans le communiquer à d'autres ou le reproduire.

CONFIDENTIALITY NOTICE



Le 8 Septembre 2016

Par courriel (finances@ville.sept-iles.qc.ca)
et par messenger

M. Serge Gagné
Trésorier et Directeur des finances
VILLE DE SEPT-ILES
546, avenue De Quen
Sept-Îles, QC, G4R 2R4

Objet : Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Nord S.E.C. (la « Société »)
Notre enregistrement : 22228056

Cher Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint un chèque au montant de 1,667,806.38 \$ en paiement des taxes municipales dues pour toutes les unités d'évaluation mentionnées au tableau joint à la présente.

Nous sommes confiants que ce chèque sera imputé aux seules taxes payables par la Société, soit celles apparaissant au tableau ci-joint.

Par ailleurs, prenez note que nous sommes en total désaccord avec votre allocation proposée dans votre correspondance du 1^{er} juin 2016 puisque la Société n'est aucunement responsable des taxes échues avant son acquisition des unités d'évaluation concernées le 9 mars 2016. Sachez qu'au moment de l'acquisition de ces unités d'évaluation, le représentant du Contrôleur dans le cadre du processus des propriétaires antérieurs aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* a représenté à la Société que l'ensemble des taxes foncières échues à ce moment seraient payées après la clôture de la transaction d'acquisition et que l'ordonnance de dévolution des unités d'évaluation à la Société prévoit spécifiquement que cette acquisition se fait libre de toute charge.

Nous sommes informés que ce Contrôleur est sur le point de signifier une requête afin d'être autorisé à distribuer le produit de vente des unités d'évaluation concernées et, qu'à ce moment, la Ville de Sept-Îles sera entièrement remboursée des taxes non versées par les Débitrices.

Nous ne croyons pas qu'il soit raisonnable que soient imputées à la Société les taxes impayées par ces Débitrices ou des intérêts et pénalités en lien avec celles-ci.

Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire s.e.c.,
1505 Chemin Pointe-Noire, C.P. 878, Sept-Îles (Québec) G4R 4L4

Nous comprenons qu'en cas de désaccord avec les présentes, le chèque ci-joint ne sera pas encaissé et que nous tenterons de trouver un moyen qui saura répondre à nos préoccupations respectives.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour toute information additionnelle.

Nous vous prions d'agréer, cher monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Pierre Bolduc ing.
Directeur général

p.j. Chèque et tableau

Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire s.e.c.
1200, route de l'Église, bureau 500
Québec (Québec)
G1V 4A3

Cliffs Québec Iron Mining ULC
Wabush Iron Co. Limited
Wabush Resources Inc.
Arnaud Railway Company
c/o FTI Consulting Canada Inc.
TD Waterhouse Tower
78 Wellington Street West
Suite 2010, P.O. Box 104
Toronto, Ontario M5K 1G0

RECEIVED
17 MARS 2016
A

Le 8 mars 2016

Cher fournisseur,

Nous souhaitons vous informer qu'à compter du 8 mars 2016 (la « Date de clôture »), nous avons complété les transactions prévues à la Convention d'achat d'actifs, en date du 23 décembre 2015, entre Investissement Québec (tel que cédée à la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire s.e.c., la « SFPPN ») et Cliffs Québec Iron Mining ULC, Wabush Iron Co. Limited, Wabush Resources Inc. et Arnaud Railway Company (collectivement « Wabush »), en vertu de laquelle la SFPPN a acquis la quasi-totalité des actifs de Wabush reliés aux activités portuaires de Wabush sises à Pointe-Noire, Québec.

Afin de faciliter la transition et le paiement des montants dus par Wabush relativement aux produits et services fournis à la demande de Wabush à compter du début de ses procédures en vertu de la *Loi des arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « Somme due avant clôture »), veuillez vous référer aux instructions décrites ci-après.

Wabush – avant la Date de clôture

Wabush demeure responsable de toute Somme due avant clôture valide relativement aux produits livrés et aux services rendus avant la Date de clôture. Toutefois, FTI Consulting Canada Inc., agissant en sa qualité de contrôleur (le « Contrôleur ») dans le cadre des procédures en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, traitera toute facture et effectuera les paiements au nom de Wabush.

Par conséquent, veuillez faire parvenir vos factures pour de tels produits et services au Contrôleur, au nom de Wabush, à l'adresse électronique suivante :

wabush@fticonsulting.com

L'objet du courriel devra se lire « Facture Fournisseur – [dénomination sociale du fournisseur] ».

Dans l'éventualité où il vous est impossible ou que vous ne souhaitez pas soumettre votre facture par courriel, vous pouvez faire parvenir celle-ci à l'adresse suivante :

FTI Consulting Canada Inc.
En sa qualité de Contrôleur de Wabush
TD Waterhouse Tower
79 Wellington Street West
Suite 2010, P.O. Box 104
Toronto, Ontario, M5K 1G8
Téléphone : 416-649-8074 ou 844-846-7135
Attention : Kamran Hamidi

Nous vous demandons de ne pas émettre de seconde facture pour des produits livrés ou des services rendus pour lesquels vous avez préalablement émis une facture à Wabush.

SFPPN -- à compter de la Date de clôture

La SFPPN sera responsable des produits livrés et services rendus à compter de la Date de clôture. Par conséquent, veuillez faire parvenir toute facture par courriel à la SFPPN à l'adresse suivante :

payables@sfppn.com

Dans l'éventualité où il vous est impossible ou que vous ne souhaitez pas soumettre vos factures par courriel, veuillez les adresser à SFPPN et les faire parvenir à l'adresse suivante :

Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, s.e.c.
1505 Chemin de la Pointe Noire
C.P. 878
Sept-Îles, Québec, G4R 4L4
Téléphone : 418-964-3023
Attention : Comptes payables

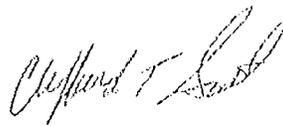
Pour toute question, veuillez contacter la SFPPN au 418-964-3023, ou le Contrôleur au 416-649-8074 / 844-846-7135 ou wabush@fticonsulting.com.

Cordiales salutations,



Pierre Bolduc
Directeur général
SFPPN

Cordiales salutations,



Clifford T. Smith
Vice-Président Exécutif
Wabush

Désy Estelle

De: Laflamme Richard
Envoyé: 1 février 2016 08:32
À: Désy Estelle
Objet: TR: ORDERS - In the matter of the Plan of Compromise or Arrangement of: Bloom Lake and Wabush (CCAA) (500-11-048114-157) [OR-EDRMS.FID6772167]
Pièces jointes: Order (Motion 273) Jan. 27, 2016.pdf

Dossier Sept-Iles / Cliff

De : Rigaud, Sylvain [mailto:sylvain.rigaud@nortonrosefulbright.com]
Envoyé : 29 janvier 2016 16:12
À : Laflamme Richard
Cc : Bernard Boucher (bernard.boucher@blakes.com); Ashby, Chrystal
Objet : ORDERS - In the matter of the Plan of Compromise or Arrangement of: Bloom Lake and Wabush (CCAA) (500-11-048114-157) [OR-EDRMS.FID6772167]

Me Laflamme,

La présente fait suite à notre récente conversation téléphonique au cours de laquelle nous vous avons confirmé que le produit net de la vente des actifs visés par les conventions signées par Investissement Québec et l'Autorité Portuaire de Sept-Iles sera conservé par le Contrôleur pour fins de distribution éventuelle aux créanciers. L'ordonnance recherchée prévoit une purge des droits des créanciers à l'égard des actifs à être vendus libres, francs et quittes : les droits des créanciers suivant leurs priorités respectives se rapportant sur le produit net des transactions. Nous vous référons plus particulièrement aux paragraphes 13 et 21 des projets d'ordonnances (R-9 et R-21) à ce sujet.

Nous joignons copie de l'ordonnance rendue la semaine dernière approuvant la vente de la mine de Bloom Lake. Nous portons votre attention au paragraphe 10 se lisant comme suit :

[10] **ORDERS AND DECLARES** that the Transaction approved, *nunc pro tunc*, without prejudice to the right of the creditors at the time to the allocation of proceeds as among them for the

Les ordonnances à être rendues lundi prochain (R-9 et R-21) seront également modifiées pour prévoir spécifiquement que l'approbation des transactions en cause et des conventions sous-jacentes s'effectuent sans préjudice aux droits et prétentions des créanciers quant à une éventuelle allocation des actifs et distribution des produits nets de vente. La réserve de droits prévus au paragraphe 10 reprend la position du Contrôleur que nous avons expliqué au tribunal et autres créanciers lors de la dernière audience, y compris le syndicat, le Ville de Fermont et QNS&L. Le texte de cette réserve a déjà reçu l'aval des parties intéressées et des créanciers de Bloom Lake et aussi nous espérons qu'elle saura vous satisfaire également.



Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1 Place Ville Marie, Bureau 3000, Montréal (Québec) H3B 4N8
Tél. : 514-982-4000 Fax : 514-982-4099
blakes.com | [Twitter](#) | [Se désabonner](#)

Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. | Avocats | Agents de brevets et de marques de commerce
L'information paraissant dans ce message électronique est CONFIDENTIELLE. Si ce message vous est parvenu par erreur, veuillez immédiatement m'en aviser par téléphone ou par courriel, le supprimer et en détruire toute copie. Merci.

This email communication is CONFIDENTIAL AND LEGALLY PRIVILEGED. If you are not the intended recipient, please notify me at the telephone number shown above or by return email and delete this communication and any copy immediately. Thank you.

De : Jocelyne Latour [<mailto:jocelyne.latour@judex.qc.ca>]
Envoyé : 28 janvier 2016 09:20
À : BOUCHER, BERNARD
Objet : Ordonnances - Bloom Lake

Me Boucher,

Je vous transmets les ordonnances signées par monsieur le juge. Si vous voulez bien les transmettre à vos collègues.

Salutations

Jocelyne Latour, adjointe
L'honorable Stephen W. Hamilton
Palais de justice de Montréal
1, rue Notre-Dame Est, bureau 11.25
Montréal (Québec) H2Y 1B6
☎ : 514 393-2164 IP 52287
☎ : 514 228-0491
✉ : jocelyne.latour@judex.qc.ca



Adoptez
l'éco-attitude.

l'impression de ce mail que si
c'est vraiment nécessaire

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Le droit à l'échelle mondiale
Law around the world
nortonrosefulbright.com

Norton Rose Fulbright, la marque numéro un des cabinets d'avocats canadiens en fonction de la rétroaction des clients, selon l'indice 2015 d'Acritas.
Norton Rose Fulbright is ranked number one in the client-driven Acritas' Canadian Law Firm Brand Index 2015.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Ce courriel est confidentiel et peut être protégé par le secret professionnel. Si vous n'en êtes pas le destinataire visé, veuillez en aviser l'expéditeur immédiatement et le supprimer; vous ne devez pas le copier, ni l'utiliser à quelque fin que ce soit, ni divulguer son contenu à qui que ce soit. Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. est une société en nom collectif à responsabilité limitée établie au Canada. Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l., Norton Rose Fulbright

N°: 500-11-048114-157

COUR D'APPEL DU QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

L'intimé, les intervenants et les mis en cause doivent, dans les 10 jours de la notification, déposer un acte de représentation indiquant le nom et les coordonnées de l'avocat qui les représente ou, dans le cas d'absence de représentation, un acte indiquant ce fait. Cependant, s'il est joint à la déclaration d'appel une demande pour obtenir la permission d'appeler, les intervenants et les mis en cause ne sont tenus de le faire que dans les 10 jours du jugement qui accueille cette demande ou, le cas échéant, de la date à laquelle le juge a pris acte du dépôt de la déclaration (article 358, al. 2 C.p.c.).

Les parties notifient leurs actes de procédure (incluant mémoire ou exposé) à l'appelant et aux seules parties qui ont produit un acte de représentation (ou de non-représentation). (Article 25 al. 1 du Règlement de procédure civile)

VILLE DE SEPT-ÎLES

PARTIE APPELANTE – Mise en cause

c.

SOCIÉTÉ FERROVIAIRE ET
PORTUAIRE DE POINTE-NOIRE S.E.C.
et
ADMINISTRATION PORTUAIRE DE
SEPT-ÎLES/SEPT-ÎLES PORT
AUTHORITY

Si une partie est en défaut de produire un acte de représentation (ou de non-représentation), elle ne peut déposer aucun autre acte de procédure au dossier. L'appel procède en son absence. Le greffier n'est tenu de lui notifier aucun avis. Si l'acte est produit en retard, le greffier l'accepte aux conditions qu'il détermine. (article 30 du Règlement de procédure civile)

PARTIE INTIMÉE - Requérantes

**PIÈCE R-4 AU SOUTIEN DE LA
DÉCLARATION D'APPEL**

Partie appelante

Datée du 22 novembre 2016

Me Richard Laflamme (418) 640-4418
Me Antoine P. Beaudoin (418) 640-4440
Me Camille Roy (418) 649-4007
70, rue Dalhousie, bureau 300
Québec (Québec) G1K 4B2
Télécopieur : (418) 523-5391
Courriel : richard.laflamme@steinmonast.ca
Courriel : antoine.beaudoin@steinmonast.ca
Courriel : camille.roy@steinmonast.ca